



## SOMMET SOCIAL 25/09/2018

### Discours d'introduction du Président du Conseil économique et social de la RBC

*Monsieur le Ministre-Président,*

*Mesdames et messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Ministres,*

À l'occasion des Sommets sociaux précédents, les interlocuteurs sociaux avaient souligné l'évolution positive du dialogue économique et social au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce constat s'appuyait principalement sur le concept novateur initié dans le cadre de la Stratégie 2025 : les « priorités partagées ». Nous nous félicitons, encore aujourd'hui, du dynamisme et du respect de la concertation bruxelloise.

Ce concept de « priorités partagées », initialement proposé par le Conseil économique et social, vise un certain nombre de grands chantiers de la Stratégie 2025, dont la réalisation fait l'objet d'un travail en commun entre les pouvoirs publics et les interlocuteurs sociaux. Concrètement, la consultation des interlocuteurs sociaux, organisée très en amont du processus législatif et réglementaire, permet des échanges constructifs en vue d'un consensus sur les grandes orientations des chantiers visés.

Cette nouvelle méthode de concertation, basée sur une double temporalité, permet aux interlocuteurs sociaux de participer en amont à la rédaction des projets de textes réglementaires et légaux, ce qui a assurément fluidifié le dialogue des interlocuteurs sociaux avec le Gouvernement.

Les expériences positives avec ce nouveau modèle de concertation pour l'élaboration de normes et d'arrêtés, basé sur l'écoute, le respect mutuel et l'exigence réciproque, sont nombreuses, et constituent pour nous le motif pour réfléchir au développement futur de ce modèle de concertation, ainsi que pour perpétuer ce processus au-delà de la présente législature.

Par ailleurs, et un an après le Sommet Social de septembre 2017, les interlocuteurs sociaux bruxellois souhaitent mettre en avant quelques dossiers dans lesquels des progrès considérables ont selon nous été réalisés. Il s'agit de chantiers qui sont importants pour le développement social et économique de notre Région, et notamment de :

- la poursuite de la réforme des groupes cibles et des aides économiques aux entreprises ;



- Le développement de la formation en alternance, via la mise en place d'une prime au tutorat ;
- la conclusion d'accords sectoriels avec les secteurs du transport et de la logistique et de la construction, ainsi que les concertations sectorielles en cours avec plusieurs autres secteurs ; (je tiens à souligner ici le travail utile, constructif et important de la cellule des Facilitateurs au CES – le Vice-Président reviendra encore sur ce point)
- **L'ajout d'un 11<sup>ème</sup> axe relatif à la mobilité, quand bien même celui-ci ne fait pas l'objet d'un travail sous le mode des priorités partagées** ; nous y reviendrons tout à l'heure, lors de la discussion de nos priorités. Mais permettez-moi de souligner l'importance de cet axe pour les interlocuteurs sociaux. Cette démarche ne saurait devenir un point de discordance entre le Ministre de la Mobilité, d'une part, et le Gouvernement dans son ensemble, d'autre part. La Mobilité touche à tout, et c'est pourquoi nous estimons qu'il est important que le Gouvernement tout entier, et le Ministre-Président en particulier y réservent la priorité. Les interlocuteurs sociaux et le secteur privé ont une mission importante à remplir dans ce domaine. En effet, une évolution sociétale ne saurait réussir que si elle est portée par tous les acteurs sociaux. Il est dès lors primordial qu'un partenariat entre les acteurs publics et privés se développe, les solutions en matière de mobilité ne relevant plus du privilège des pouvoirs publics. Good Move doit rendre Bruxelles « future proof » et préparer Bruxelles à une « Mobility as a Service ».

Et je continue sur les avancées dans le cadre de chantiers importants pour le développement socio-économique :

- Les avancées sur le schéma de développement commercial ;
- L'ouverture de la cité des métiers ;
- La mise en chantier de l'évaluation de certaines thématiques de la Stratégie 2025 ;
- Le lancement d'une nouvelle campagne « Go4Brussels » de communication sur la Stratégie 2025. Mais permettez-moi néanmoins de faire un commentaire : Les interlocuteurs sociaux estiment que cette communication doit être axée sur les résultats engrangés depuis le lancement de la Stratégie 2025, et non seulement sur les ambitions portées par celle-ci à risque que cette campagne soit perçue comme une propagande pré-électorale;

Et comme dernier point :

- La participation des interlocuteurs sociaux à la gestion du port de Bruxelles – bien que nous déplorions que les 2 représentants du CES doivent encore attendre l'année prochaine afin de pouvoir vraiment participer aux travaux du Conseil d'administration du Port;
- ... (vous m'excuserai si j'en oublie)

Cependant, plusieurs dossiers suscitent encore des préoccupations :



1. Une réforme fiscale à laquelle les interlocuteurs sociaux estiment, depuis le début de la législature, ne pas avoir été suffisamment associés, et pour laquelle aucune nouvelle priorité n'est proposée dans le cadre du présent Sommet social ; La 6ème réforme de l'Etat a été l'occasion de grands bouleversements dans la fiscalité régionale. Corrélée à une fiscalité déjà complexe due à l'autonomie communale en matière de règlement taxe, les entreprises souffrent de la complexité, du manque de lisibilité et de prévisibilité. Loin d'être anodine, cette situation handicape certaines entreprises, en poussant certaines hors du territoire régional. Le CES demande à ce que soit objectivé les différents niveaux de taxation en vue d'une simplification. Suggestion à ce que soit étudiée une mesure compensatoire, également pour les entreprises.
  2. Le plan industriel bruxellois ; Face à la désindustrialisation continue que connaît la Région bruxelloise depuis de nombreuses années, la Stratégie 2025 prévoyait la réalisation sous cette législature d'un Plan Industriel. Pour conserver son expertise et sa compétitivité, la Région bruxelloise doit de toute urgence clarifier ses besoins et soutenir les activités porteuses d'emplois et de valeurs ajoutées. Le CES rappelle que cette vision doit émerger en concertation continue avec les partenaires sociaux et les secteurs concernés.
  3. Faire de Bruxelles une Smart City (Objectif 9, Axe 1 (concerté) Bruxelles doit tout mettre en œuvre pour devenir la ville-pilote en Belgique en matière de 5G sans quoi cette opportunité sera saisie par d'autres villes.
  4. La Communauté métropolitaine ;
  5. La présence des interlocuteurs sociaux dans le CA de Visit.brussels (je réfère aux déclarations faite par le Ministre-Président lors du Sommet social 2017);
- ...

En outre, plusieurs chantiers directement liés à la qualité de la concertation économique et sociale au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ont également connu des retards quant à leur exécution. J'en citerai 3 qui seront davantage développés dans le cadre de nos échanges sur les priorités pour l'année 2018-2019, auxquels j'ajouterai un quatrième chantier qui, bien qu'en marge de la Stratégie 2025, revêt aux yeux des interlocuteurs sociaux – une importance capitale :

1. Un - l'encadrement paritaire des dispositifs de stages et de formation en entreprise, via
  - la mise en place d'une commission de bons offices ;
  - la réforme de la convention d'immersion professionnelle pour les stagiaires étrangers ;
  - et l'intégration de la formation des classes moyennes dans le champ de la gestion paritaire, via la fusion de Bruxelles Formation et du Service de formation des PME de la Cocof (SFPME) ;



2. Deux - La création de véritables cellules de reconversion emploi/formation permettant aux travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconverter, avec la participation active des organisations syndicales sectorielles (Axe 2, Objectif 5, Chantier 13) ;

(Il doit être clair que ces 2 points sont surtout importants pour les représentants des travailleurs et que des débats seront nécessaires pour que les interlocuteurs accordent leurs violons. Il s'agit de dossiers sensibles et importants – et la tâche ne se révélera pas aisée).

3. Trois - la création d'une instance unique de concertation interprofessionnelle locale, remplaçant toutes les autres instances locales où les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont invités à siéger (Axe 2, Objectif 4, Chantier 7) ;
4. Et Quatre - bien qu'en marge de la Stratégie 2025 : l'extension des compétences d'avis du Conseil économique et social aux matières communautaires de la Ccof, de la VGC et de la Cocom, ayant des incidences économiques et sociales (santé, aide aux personnes, accueil des migrants, enseignement qualifiant, ...). Ce problème a été soulevé par le Plan santé : les interlocuteurs sociaux estiment qu'ils devraient pouvoir être saisis et se saisir des incidences économiques et sociales des politiques menées au travers d'Iriscare, mais aussi des services du Collège réuni. Le Conseil dispose déjà d'une compétence d'avis en matière de formation professionnelle via l'accord de coopération concernant les politiques croisées « emploi-formation » conclu en 2012 entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, mais uniquement du côté francophone.

Avec le maintien de la qualité de la concertation pour principal objectif, comme cela a été le cas jusqu'à ce jour, une concertation que nous voulons développer davantage dans le futur, je demande au nom des interlocuteurs sociaux que ces dossiers soient abordés dans les plus brefs délais. Nous y contribuerons activement et de façon constructive, dans le cadre d'un dialogue ouvert avec votre Gouvernement pendant le temps qu'il nous reste, et qui vous reste durant cette législature.

Il nous reste en effet huit mois avant la fin de cette législature. Beaucoup est encore à faire, et l'ambition exprimée dans les textes, déclarations et intentions du Gouvernement nous font croire que tout est mis en œuvre. Je puis vous assurer que ce goût du travail est partagé par les interlocuteurs sociaux qui feront tout pour réaliser les priorités qui ont été présentées et convenues aujourd'hui.

Je vous remercie.